

Ne sont accordés que deux congés professionnels par année scolaire.
L'acceptation ou le refus de la demande sera confirmé·e par écrit au formateur.

La demande de congé doit être adressée 7 jours à l'avance à la direction de l'école, dûment signée par le responsable de l'entreprise formatrice, le/la représentant·e légal·e si l'apprenti·e est mineur·e et l'apprenti·e.

Elle peut être envoyée par mail à l'adresse : **secretariat.epm@vd.ch**

Dans tous les cas, l'élève est seul·e responsable de rattraper la théorie vue en classe durant son absence pour se mettre à jour avec les matières enseignées.

Nom : Prénom :

Classe : Profession : Jour de cours :

Date de l'absence aux cours (*1 feuille par date*) :

Motif de la demande :

.....
.....
.....

Date : Signature de l'élève :

Signature du/de la représentant·e légal·e si l'élève est mineur·e :

Pour accord :

Nom de l'entreprise formatrice :

Nom, prénom du/de la responsable :

Sceau et signature :

(par sa signature, le/la responsable dans l'entreprise formatrice certifie qu'il/elle est d'accord avec les motifs invoqués par l'apprenti·e pour son absence)

A remplir par l'école

OK Lagap-EP

Formulaire reçu le : Préavis : accordé refusé Visa :

Remarque :